

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 MAI 2023

N° VILLE\_2023DL057

**Date de convocation** : 19 mai 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : MAISON MÉDICALE: SIGNATURE D'UN BAIL AVEC PROMESSE D'ACHAT POUR UN CABINET DE RADIOLOGIE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Par arrêté municipal en date du 9 mars 2021, le maire de Corbas a autorisé la construction d'une maison médicale destinée aux professionnels de santé d'une surface de plancher de 675 m<sup>2</sup> sur deux niveaux et de stationnements en sous-sol.

Le bâtiment est a été récemment livré au n° 2 rue de la République et cadastré après division section BZ parcelle n° 358 d'une contenance de 628 m<sup>2</sup>.

La Municipalité souhaite mettre à la location avec faculté d'achat plusieurs lots de cette future maison médicale au profit de l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'IMAGERIE MEDICALE DE PROXIMITE DE CORBAS dont l'objet est d'exploiter un cabinet de radiologie à cette adresse.

Cette location concerne les lots n° 4, 22 et 23 situés en rez-de-chaussée et au sous-sol de la copropriété issue d'une division en volume du bâtiment réalisée par Maître TAMBORINI, notaire à Saint-Priest. Le lot n° 4 est un local professionnel d'une contenance de 99,96 m<sup>2</sup> situé au rez de chaussée du bâtiment. Les lots n° 22 et 23 sont deux emplacements de stationnement en sous-sol d'une surface de 12,5 m<sup>2</sup> chacun.

Le prix de location annuel conclu entre la Municipalité et l'acquéreur s'élève hors charges à 16 343 euros H.T., le bail étant conclu pour une durée de 6 ans.

Est offerte au preneur la faculté d'acquérir les biens, dans un délai maximal de 24 mois à compter de la signature du bail, pour les montants suivants :

- 342 000 euros pour le local commercial,
- 10000 euros pour chaque emplacement de stationnement.

Un avis des domaines en date du 13 avril 2023 évalué à 3100 euros / m<sup>2</sup> H.T. la valeur des locaux,

Vu l'avis des domaines,

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 mai 2023,**

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la location des lots n° 4, 22 et 23 de la maison médicale sise 2 rue de la République à Corbas, au profit de l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'IMAGERIE MEDICALE DE PROXIMITE DE CORBAS, ou de toute personne morale membre de cette association qui s'y substituera, pour un montant total de 16 343 euros H.T. hors charges.
- **ASSORTIT** cette location d'une faculté d'acquisition pour un montant de 342 000 euros pour le lot n° 4 et de 10 000 euros pour chacun des lots n° 22 et 23.
- **AUTORISE** M. le maire à signer les actes correspondant à cette location ainsi que l'acte authentique de vente et tout document nécessaire qui s'y rapporterait.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,